

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES Hottat 65

BCE 0823 181 689

Rue Alphonse Hottat 65

1050 Ixelles

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JANVIER 2024

BUREAU

Le 15 janvier 2024, s'est tenue l'assemblée générale des copropriétaires « Hottat 65 ».

Nous constatons la présence ou la représentation de 4 copropriétaires sur 4 / représentante du copropriétaire : 1.000/1.000.

Lot 1 appartement rdc : 245 / 1.000 représenté par [REDACTED]

Lot 2 appartement 1^{er} étage : 245 / 1.000 représenté par [REDACTED]

Lot 3 appartement 2^{ème} étage : 245 / 1.000 représenté par [REDACTED]

Lot 4 appartement 3^{ème} étage : 265 / 1.000 représenté par [REDACTED]

L'assemblée peut donc décider en toute validité.

La réunion a été lancée à 18h30 et clôturée vers 20h30.

ORDRE DU JOUR

1. Élection de [REDACTED] en tant que syndic non professionnel
2. Mandat donné à Liantis
3. Travaux de rénovation de la copropriété comprenant :
la toiture et ses accessoires
la façade arrière
4. Demande de primes Révolution de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les travaux à la copropriété

DELIBERATIONS ET DECISIONS

1. Élection de Charlotte Boonen en tant que syndic non professionnel

A l'unanimité des voix, les copropriétaires élisent [REDACTED] en tant que syndic non professionnel conformément à l'article 3.89 du Code civil.

Conformément à l'article 3.89, §5 du Code civil, en sa qualité de syndic, [REDACTED] aura la fonction (entre autres) de représenter l'ACP Hottat 65 tant en justice que pour les affaires communes et de conclure toute convention au nom et pour le compte de l'ACP Hottat 65.

2. Mandat donné à Liantis

A l'unanimité des voix, les copropriétaires décident de donner mandat à Liantis d'agir en son et pour son compte pour inscrire l'ACP à la BCE et d'y désigner [REDACTED] comme syndic non professionnel.

3. Travaux de rénovation de la copropriété

Les copropriétaires ont discuté de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'ensemble de la copropriété.

Les travaux en façade arrière sont urgents à réaliser afin de la rendre étanche aux pluies versantes mais aussi pour augmenter la performance énergétique du bâtiment.

Compte tenu de ces constats, les copropriétaires ont sollicité plusieurs devis d'entrepreneurs pour réaliser les travaux de rénovation à la façade arrière et pour les accessoires de toitures.

Le devis de l'entreprise Toitures Red Star a retenu toute leur attention dans la mesure où il est moins cher que les autres devis sollicités pour les mêmes travaux et que les avis de ses clients sont positifs.

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES Hottat 65

BCE 0823 181 689
Rue Alphonse Hottat 65
1050 Ixelles

Après les délibérations, les copropriétaires ont décidé à l'unanimité, de confirmer le devis de l'entreprise Toitures Red Star et de la désigner pour la réalisation des travaux.

Un acompte doit être versé par la copropriété afin de confirmer la mission de l'entreprise Red Star Toitures.

4. Demande de primes Rénovation auprès de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les travaux à la copropriété

Charlotte Boonen informe les autres copropriétaires de la possibilité de solliciter des primes à la rénovation et à l'énergie auprès de la Région de Bruxelles-Capitale (Urban Brussels et Bruxelles Environnement) pour les travaux qu'ils vont réaliser à la façade arrière et aux accessoires de toiture de la copropriété.

Les copropriétaires décident à l'unanimité d'introduire ces demandes de primes auprès de la Région de Bruxelles-Capitale dès que les travaux auront été finalisés.

La séance est levée à 20h30.



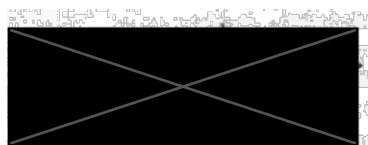
Nom : [REDACTED]

Représentant le lot 1



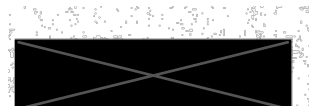
Nom : [REDACTED]

Représentant le lot 2



Nom : [REDACTED]

Représentant le lot 3



Nom : [REDACTED]

Représentant le lot 4

Nom : [REDACTED]

Syndic ACP

